

Cercle 156^e Tours Silence

bulletin n° 89

mardi 23 février 2021

A TOURS, CONTINUONS DE CONSTRUIRE ENSEMBLE UNE HOSPITALITE FRATERNELLE ET SOLIDAIRE

L'hospitalité ne se démontre pas, elle s'impose.

« Oui, il est difficile d'ouvrir sa porte, son jardin, ses frontières pour accueillir l'étranger et lui offrir ce que nous avons de meilleur. Pourtant l'hospitalité est à la racine de la conscience humaine. Accueillir l'autre n'est pas un simple commandement moral, une convention polie, c'est accepter que l'existence nous échappe et que nous n'avons aucun droit sur ce qui vient de loin. L'étranger est toujours signe, il renvoie à ce qui n'est pas là, à ce que nous n'avons pas. L'hospitalité est donc au-delà de toute raison et en deçà de la civilisation... Elle ne se discute pas, ne se négocie pas, ne se démontre pas, elle s'impose à la fois par la nature et l'infini. Rien n'est jamais à nous ici-bas que la possibilité de laisser une place à ceux qui n'en ont pas. »

(R. Scherer cité par le journaliste L. Boyer)

Hommage à Rose-Marie Merceron bénévole permanente à Chrétiens-Migrants

Il y a juste un an, dans la nuit du 12 au 13 février 2020, Chrétiens Migrants a perdu la plus infatigable de ses bénévoles : Rose-Marie Merceron. Son icône. Militante incontournable de l'accueil de étrangers à Tours, connue dans de nombreux pays et surnommée "Sœur Emmanuelle de Tours". Celle qui savait, qui transmettait aux autres qu'on n'obtient rien sans se battre, celle qui guidait, qui inspirait, que tous respectaient, qui refusait par-dessus tout de s'entendre dire qu'il n'y a pas de solution. Les solutions, elle les trouvait, les arrachait, par tous moyens... Sa foi soutenait tout cela et lui permettait de traverser les épreuves sans se laisser écraser. Chaque matin, elle confiait sa journée à Jésus-Christ, son Seigneur, lui disant : *« Je fais. La réussite, c'est toi. »* Partie le jour de ses 82 ans, elle laissait bien plus que des centaines de migrants orphelins, mais reconnaissants, ceux à qui elle a dédié sa vie. Ils en témoignent : *« C'était une sœur, une amie », « Grâce à elle personne n'était oublié et laissé sur le côté », « Elle ne m'a jamais laissé partir le ventre vide », « Sa rencontre au moment le plus noir de ma vie a bouleversé mon existence : j'ai découvert le vrai amour, le sens de l'abnégation pour les autres et de l'accueil inconditionnel », « C'est quelqu'un qui ne pensait jamais à elle. Elle est morte au service des autres. »* Elle laissait aussi des amis, des partenaires de lutte. Ceux à qui elle a montré le chemin de l'hospitalité inconditionnelle. *« Grâce à Rose-Marie les invisibles sont visibles », « Rose-Marie restera une inspiration pour beaucoup. »*

Aujourd'hui, nous voulons redire à Rose-Marie, en un hommage répété, que nous sommes fiers d'avoir compté parmi ses amis et compagnons et nous remercions Dieu pour la grâce de ta vie. A nous tous, qui sommes nombreux, qui sommes vivants, il appartient maintenant de continuer de porter ton message d'espoir pour une vie fraternelle et solidaire, à construire ensemble. Sur tes pas, nous voulons faire de notre ville *« une terre d'accueil ! »* où l'hospitalité inconditionnelle que tu voulais ne saurait être trahie.

extrait des textes lus le 20 février 2021 lors de la messe célébrée à l'église Saint Paul du Sanitas, à l'occasion du premier anniversaire du décès de Rose-Marie. L'office était présidé, par Vincent Jordy, Archevêque de Tours, en présence du Maire de Tours, des Députés d'Indre et Loire, et d'un Conseiller départemental.

Une Maison de l'Hospitalité en Touraine Approche globale de sa définition et de sa création

Le problème de l'accueil et de l'hébergement des sans-abris est posé depuis au moins quinze ans à Tours. Il a toujours concerné les étrangers, à leur arrivée et en sortie des CADA, pour une part importante. Ceux-ci représentent plus de 45 % des demandes d'aide faites aux associations du département. Jusqu'ici le traitement du sans-abrisme par les services sociaux (État, Département) n'avait pas permis de trouver des solutions pour tous. Aujourd'hui, les dispositions prises pendant le confinement du au Covid ont démontré la faisabilité d'une mise à l'abri pour tous et les budgets nécessaires pour ces périodes ont été trouvés. Il faut maintenant les pérenniser. Un cadre réglementaire a été reprécisé rappelant le respect des principes d'inconditionnalité et de continuité de l'hébergement des personnes en détresse.

Dans le même temps, le nouveau conseil municipal de Tours a décidé que « *le volet social et solidaire était une priorité du mandat.* » Il a lancé un projet d'une Maison de l'Hospitalité, fondé sur un dialogue avec les services de l'État ainsi que sur la mobilisation de toutes les associations et réseaux concernés se préoccupant de toutes les catégories de sans-abri. La décision de l'État d'intégrer Tours dans *Le Plan Logement d'Abord* va permettre à la Ville de disposer de moyens nouveaux pour faire sortir les précaires de la rue. Il est aujourd'hui important et urgent d'établir un "état des lieux" officiel et incontestable de la situation des personnes sans-abri en Touraine, avec l'aval de l'ensemble des associations concernées qui en portent le souci. Ci-après relevons les principaux éléments de cette étude.

Diagnostic de l'existant : constat, nombre, coûts, budgets

> Refus de l'inconditionnalité et de la continuité de l'hébergement des personnes en détresse en Touraine et notamment des étrangers : Depuis 15 ans, le 115, organe du SIAO (Services Intégrés d'Accueil et d'Orientation) de Tours, refuse, chaque jour, de 50 à 120 demandes d'hébergement d'urgence, parmi lesquels 20 à 30 sont des étrangers et, faute d'un budget suffisant ses actions publiques sont déficientes. (nota : Un SIAO est constitué d'environ 11 équivalents temps-plein, dont 6 pour le 115 et pour un coût de 400.000 €, financés par l'État).

> Chiffres des sans-abri et budget de l'hébergement en France et en Indre et Loire : la France compte, d'après la Fondation Abbé Pierre, 250.000 sans-abris, dont, proportionnellement, 2500 en Indre et Loire, qui représente 1% de la population nationale. Le coût d'une place d'hébergement est de 9.000 à 10.000€ (soit 30€/jour en moyenne).

> Rapport entre la dotation budgétaire, le coût et le nombre de places :

- Approche théorique : la prise en charge des 250.000 sans-abris nécessiterait un budget de 2,5 milliards€ (sur la base de 10.000€ par place d'hébergement). Il est actuellement de 1,9 milliards€. L'Indre et Loire représentant 1% de la population nationale, le département devrait se voir attribuer un budget de 25 millions€ (pour 2500 places), ou a minima de 19 millions€ (pour 1900 places). La dotation budgétaire réelle pour l'Indre et Loire est de 11 millions€ (ce qui correspond à 1100 places d'hébergement ; en 2015, il y en avait 1081) alors qu'en comparaison celle du Loiret s'élève à 15 millions€. Le déficit théorique se situe donc entre 8 et 14 millions€, autrement dit, il manquerait de 800 à 1400 places d'hébergement en Indre et Loire.

- Evaluation des places manquantes : d'après ce qui peut être constaté sur le terrain auprès des sans-abris, entre 200 et 270 sont accueillis par des citoyens, entre 80 et 120 voient leurs demandes refusées par le 115, et entre 200 et 250 trouvent refuge dans des squatts (à Tours, Saint Pierre des Corps ou Joué les Tours). Le manque de places d'hébergements se situerait donc, concrètement, entre 480 et 640 (520 en moyenne).

- Valorisation de l'action citoyenne : les dons aux associations s'élèvent à 265.00 € auxquels s'ajoutent 60.000 € de denrées alimentaires. L'action citoyenne finance donc 325.000€ pour 200 à 270 places (soit 120 à 1600€ par place).

Une Maison de l'Hospitalité, pour qui ?

Il s'agit d'envisager de donner l'hospitalité à toute personne en détresse ou en précarité, en imaginant un maillage des lieux ouverts à tous : hommes, femmes, familles pour éviter que le public ne se spécialise ou se rejette par catégorie :

> étrangers : migrants primo-arrivants ou sortant des CADA HUDA (familles et femmes seules, avec ou sans enfants ; célibataires, hommes adultes, handicapés...) ; mineurs non accompagnés (MNA), étudiants en difficulté. Ces trois catégories représentent 48% des aides du Secours Catholique 37.

> personnes isolées et en précarité sous toutes ses formes : personne sans domicile, y compris celles dépendantes en grande précarité (droguées, alcoolisées) ; SDF avec animaux (accueil des animaux à prévoir) ; personnes en danger (par exemple, victimes de violences) ; malades et handicapés à la rue (par exemple, malades mentaux sortant d'un internement psychiatrique sans solution d'hébergement mais avec des ressources).

Les besoins différenciés sont à définir collectivement après quoi des locaux adaptés pourront être recherchés avec l'appui de tous les réseaux d'Indre et Loire. Aujourd'hui, la Municipalité n'a pas arrêté son choix de locaux.

La nécessité d'une hospitalité coordonnée

La question de l'hébergement inconditionnel immédiat des étrangers et sa continuité est posée par Utopia 56 et Chrétiens Migrants qui reçoivent chacun 4 à 500 nouveaux arrivants par an. Elle est par ailleurs soutenue par plusieurs organisations de la Coordination-Migrants et de l'ASFT (Accueil Sans Frontière en Touraine). La solution d'un hébergement transitoire, proposé par la Municipalité, est à étudier mais le principe de "l'accueil de répit", envisagé par certaines organisations, semble incompatible avec l'application du principe de continuité, même si le problème principal qui se pose à un étranger lors de son arrivée est celui de l'hébergement immédiat, avant sa prise en charge par le 115 ou l'accès à un logement. Les avis des associations sont divisés sur le sujet. Les discussions lancées, dès janvier 2019, par Chrétiens-Migrants devront se poursuivre avec les services de l'État, responsables en premier lieu de la mise à l'abri des personnes en détresse et auteurs de plusieurs directives récentes en ce sens (cf. ci-après). Cette question n'est pas tranchée.

D'autres besoins font consensus : l'accueil chaleureux et inconditionnel, et l'orientation (le CCAS réédite le guide de l'urgence sociale traduit en plusieurs langues) ; un vestiaire de première nécessité ; un lieu de type café associatif ; une bagagerie et une laverie ; un accès à la wifi... Mais aussi : des actions de citoyenneté, le bénévolat, des activités culturelles, la cuisine devra avoir sa place dans le projet, l'apprentissage du Français, choisir l'orientation vers l'existant ou des permanences. En ce qui concerne les douches, les projets vont se développer sur le territoire, mais celles de Chrétiens-Migrants devront être supprimées. Il faudra déterminer une capacité suffisante.

L'engagement associatif face à la situation de détresse des étrangers

> Accueil inconditionnel des étrangers, survie immédiate, hébergement d'urgence, logements pérennes, ouverture des droits au séjour et aux droits

sociaux : Chrétiens-Migrants traite 500 dossiers par an. Utopia 56, qui met à l'abri les MNA abandonnés, en a logé 471 en 2019. Emmaüs 100 pour UN loge 12 familles, avec attribution d'un statut OACAS (Organismes d'Accueil Communautaires et d'Activités Solidaires) au chef de famille. Les citoyens de certaines communes accueillent également certaines personnes ou familles (par exemple, à Saint Avertin, quatre familles et quatre MNA sont hébergés, soit vingt personnes).

> droits au séjour, droits sociaux, régularisation : RESF, avec d'autres associations (Chrétiens-Migrants, Cimade, Secours Catholique, Utopia 56), suit les régularisations et l'insertion (refus des expulsions) et paye les taxes.

> nourriture : la Table de Jeanne Marie sert chaque jour entre 100 et 180 repas.

> autres intervenants : Accueil des Migrants Mineurs Isolés Val d'Amboise, Maison de Saint Martin et Ordre de Malte, Collectif de Saint Pierre des Corps, Hospitalité Chinonaise, Collectif du Lochois, WELCOME/JRS.

> accueil, suivi et aide aux étudiants étrangers à Tours : RESOME (Réseau d'Études Supérieures et d'Orientation des Migrants et Exilés), Tours'Gether.

Les Réseaux de Tours, Coordination-Migrants et ASFT, demandent que le nouveau contrat social Etat/société civile qui a bien fonctionné, pendant le premier confinement soit poursuivi; que le dispositif d'hébergement (700 places), alimentation, coordination sanitaire/social soit maintenu; qu'un centre d'accueil pérenne, pour la prise en charge immédiate des étrangers primo-arrivants et un nouveau centre d'hébergement durable pour tous les autres sans-abris soient créés, pour faire face aux refus du 115; et qu'une commission de régularisation des sans-papiers soit périodiquement réunie.

Les engagements de la nouvelle Municipalité de Tours

Pour la Municipalité de Tours, « *le volet social et solidaire est une priorité du mandat* », ce qui implique de

faire de la Ville de Tours un territoire accueillant en adhérant à ANVITA (Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants); de mettre en place un "urbanisme transitoire" en utilisant des logements vides pour les familles arrivant à Tours; et de créer une "Maison de l'Hospitalité urbanisme transitoire" au sein de laquelle il sera possible d'accueillir et orienter les populations en difficulté (avec bagagerie et douches), de réaliser un suivi et de mettre en place un parcours d'inclusion, de coordonner et concrétiser la lutte contre le sans-abrisme.

Application locale des directives éditées par l'Etat

> Progresser vraiment dans la lutte contre le sans-abrisme

> Respecter les principes d'inconditionnalité et de continuité de l'hébergement des personnes en détresse (pas de remise à la rue après hébergement s'il n'y a pas d'autres solutions et si les places ouvertes sont maintenues)

> Adapter notre politique d'accueil au contexte migratoire (SNADAR)

> Y compris pour les Mineurs Non Accompagnés (Cour des Comptes)

> Créer des tiers-lieux alimentaires pour les ménages hébergés à l'hôtel.

Conclusions

Pour conclure et résumer, il est nécessaire de continuer à travailler ensemble pour élargir l'action à tous les partenaires locaux et de traiter tous les besoins inventoriés. Il conviendra d'abord d'organiser l'action commune, cohérente et coordonnée d'un "réseau d'hospitalité" qui devra être animé et dirigé avec des objectifs et une stratégie précis. Ensuite, il sera nécessaire de distinguer quels moyens il faudra mettre en place pour regrouper les besoins compatibles entre eux dans une Maison de l'Hospitalité.

propositions de Chrétiens-Migrants - 15 février 2021

Indre-et-Loire : depuis dix Ans, Emmaüs 100 pour UN vient en aide aux sans-papiers

Il y a dix ans, un groupe d'amis, ulcérés de voir des gens dans la rue, trouve une formule pour leur venir en aide. Simple, efficace, solidaire. Ils en profitent pour lancer un appel aux volontaires.

À Tours, l'ombre de l'abbé Pierre n'est jamais loin, avec ses formules qui résonnent comme des appels à la résistance : « *Quand on s'indigne, il convient de se demander si l'on est digne.* » Cette maxime, une poignée de Tourangeaux (à l'Initiative de Philippe Garnier alors Vice-Président de Chrétiens-Migrants) l'ont adoptée il y a une dizaine d'années. Ils ne supportaient plus de voir des sans-papiers végéter dans la rue, sans solution durable de repli. Leur idée : trouver cent personnes qui donneraient un minimum de cinq euros par mois pour pouvoir payer un loyer, héberger une famille et l'aider à se remettre sur les rails.

« Nous ne sommes pas là pour discuter de la politique migratoire de la France »

En mai 2011, soit moins d'un an après la création du mouvement, une première famille de nationalité géorgienne, avec ses deux enfants, est accueillie. Dix ans plus tard, l'association, composée uniquement de bénévoles, a accueilli vingt-deux familles, en héberge treize actuellement (dans des logements HLM, entre Tours et Joué-lès-Tours) et peut se vanter d'avoir permis à neuf

d'entre elles de voler de leurs propres ailes avec l'aide des 1.500 personnes qui ont donné de leur temps et de leur argent. « *Soyons clairs* », précise François Chaillou, le président, « *nous ne sommes pas là pour discuter de la politique migratoire de la France. Notre action consiste à tendre la main à ceux qui dorment dans la rue parce qu'ils n'ont pas de papier et, de ce fait, nous voulons plaider pour un changement des mentalités en France. La plupart des gens que nous aidons veulent s'en sortir. Ils viennent des pays des Balkans, d'Algérie. Ils sont plutôt jeunes, avec des enfants, des compétences et des envies de s'en sortir.* » Avec ses 1.000 adhérents, l'association se démène pour leur trouver un appartement, les mettre en réseau avec des associations qui leur apprennent le français, les pousse vers des mouvements humanitaires pour qu'ils se sentent utiles et puissent prétendre à une régularisation. « *Il faut du souffle* », sourit François Chaillou. « *Quand on s'engage à les aider, ce n'est pas pour une semaine. C'est du long cours. Il faut être persévérant et résilient. En même temps c'est une vraie richesse sur le plan humain.* »

Chaque famille dispose d'une marraine et d'un parrain. Des réunions sont régulièrement organisées pour faire le point des situations. « *J'insiste, le but n'est pas de les installer dans une situation dont ils ne bougeront pas. Plus vite ils trouvent leur indépendance, mieux c'est. À ce propos, nous remercions la préfète pour sa posture très républicaine et très équitable face à toutes les demandes de naturalisation.* »

Pour son dixième anniversaire, l'association avait prévu des débats, des rencontres, mais pour cause de Covid, elle devra se contenter, le 15 février prochain, d'une soirée en visioconférence. Le but est d'attirer encore plus d'adhérents. « *Plus nous en aurons, plus nous pourrions abriter ces gens qui ne sont pas dans la rue par plaisir et plus nous ferons évoluer les mentalités.* »

Jacques Benzakoun – Nouvelle République, 1er janvier 2021

Le droit d'asile est mis en péril en Europe, alerte le HCR

L'Agence des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a exhorté, jeudi, les Etats européens à faire cesser la violence contre les réfugiés et les renvois de ces derniers aux frontières.

Le HCR est alarmé par la fréquence croissante des expulsions et des renvois de réfugiés et de demandeurs d'asile aux frontières maritimes et terrestres de l'Europe. L'agence onusienne appelle les Etats européens à enquêter sur ces pratiques et à les faire cesser. « *Le HCR a, de façon répétée, reçu des informations concernant des Etats européens qui entravent l'accès au droit d'asile, qui renvoient des personnes après qu'elles ont atteint leur territoire ou leurs eaux territoriales, et qui leur font subir des violences aux frontières* », a déclaré Gillian Triggs, Haute-Commissaire assistante du HCR chargée de la protection internationale, dans un communiqué. Mme Triggs a rapporté que les renvois aux frontières sont menés dans la violence et de façon apparemment systématique. « *Des bateaux transportant des réfugiés sont remorqués pour les ramener hors des eaux territoriales. Des personnes sont arrêtées après avoir débarqué puis elles sont renvoyées en mer. Beaucoup ont fait état de violences et d'abus de la part des forces de l'ordre* », a précisé la Haute-Commissaire assistante.

Les personnes arrivant par voie terrestre sont également détenues de manière arbitraire et renvoyées de force vers des pays voisins sans aucune prise en considération de leurs besoins en matière de protection internationale.

« Le droit de demander l'asile est un droit humain fondamental »

La Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, la Convention européenne des droits de l'homme et la législation européenne exigent des Etats qu'ils protègent les droits des personnes en quête d'asile et leur imposent de garantir la protection contre le refoulement, même si les personnes sont entrées illégalement dans le pays. Le HCR rappelle que les autorités ne peuvent pas systématiquement refuser l'accès ou renvoyer des personnes sans avoir procédé à une évaluation individuelle sur leurs besoins en matière de protection. « *Le respect de la vie humaine et des droits des réfugiés n'est pas un choix, c'est une obligation légale et morale* », a rappelé Mme Triggs. « *Bien que les Etats aient le droit légitime de gérer leurs frontières dans le cadre du droit international, ils doivent également respecter les droits humains. Il est tout simplement illégal de procéder à des renvois aux frontières* », a-t-elle souligné.

« *Le droit de demander l'asile est un droit humain fondamental. La pandémie de Covid-19 ne constitue pas une exception ; il est possible de s'en protéger tout en assurant un accès juste et rapide aux procédures d'asile* », a assuré la Haute-Commissaire assistante.

Le nombre d'arrivants dans l'UE continue de diminuer

Le HCR a clairement fait connaître ses préoccupations auprès des Etats européens et appelle à enquêter d'urgence sur les allégations de mauvais traitements et de violations des droits humains, basées sur des témoignages crédibles qui sont corroborés par des ONG, des médias et des sources d'informations en libre accès. « *Nous plaidons pour l'établissement de mécanismes de suivi indépendants au niveau national pour assurer l'accès au droit d'asile, pour prévenir les violations des droits humains aux frontières, et pour garantir l'exigence d'un principe de responsabilité. Le suivi indépendant est également proposé par le Pacte européen et nous exhortons les Etats membres de l'UE à le soutenir* », a expliqué Mme Triggs. Le nombre d'arrivants dans l'Union européenne (UE) continue de diminuer chaque année. Le nombre des personnes arrivées par voies maritime et terrestre en 2020 (95.000) a diminué de 23% par rapport à 2019 (123.700 personnes) et de 33% par rapport à 2018 (141.500). « *Avec si peu d'arrivants en Europe, la situation devrait être gérable. Il est regrettable que la question de l'asile demeure politisée et controversée, malgré les statistiques en forte baisse* », a déploré la Haute-Commissaire assistante. Le HCR reconnaît la charge disproportionnée qui repose sur certains Etats dans l'accueil des nouveaux arrivants. L'agence onusienne appelle les autres Etats européens et l'UE à faire preuve de solidarité en les soutenant. Le HCR appelle également les pays européens à respecter leurs engagements actuels en matière de protection des réfugiés en accueillant les demandeurs d'asile à leurs frontières, en leur portant secours en mer, en autorisant leur débarquement, en enregistrant les nouveaux demandeurs d'asile et en leur fournissant de l'aide. L'agence onusienne se tient prêt à apporter son appui aux Etats pour qu'ils respectent leurs obligations internationales en matière d'asile.

ONU Infos - 28 janvier 2021

contact : cercledesilence-tours@orange.fr

Le cercle de silence de Tours se réunit chaque mois à l'appel de Chrétiens-Migrants, LDH 37, RESF 37, Emmaüs 100 pour 1, Pastorale des Migrants, CCFD-Terre Solidaire, Rencontre Entraide Protestante, ACAT, CIMADE, EELV Touraine, NPA, ATTAC, Amnesty International 37, Collectif Palestine 37, des individus en lutte...
et en mémoire du Père Léon Gahier

Prochain Cercle de silence : mardi 30 mars 2021